



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Novembre 2016

L'an deux mille seize, le mardi huit novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le trois novembre s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **19**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAEGHE, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS.

Absents excusés: Sylvie BRUMELOT, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET, Aurélia LAURENT.

Absents non excusés: Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Bruno PAROLDO, Laurent COCHELIN.

Procurations : Sylvie BRUMELOT à Bernard BARAUD, Véronique GUIGNE à Raymond CAILLETON, Katia GABILLIER à Olivier POIRAUD, Cécile DRAUNET à Elisabeth DEGORCE, Aurélia LAURENT à Alain CHAUFFIER.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 13 Octobre dernier qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

CONTRIBUTION ECOLE JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de signer une nouvelle convention avec les représentants de l'école privée sur les bases suivantes selon les critères suivants :

- L'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, ce qui inclut outre la classe et ses accessoires, les aires de récréation, les locaux sportifs, culturels ou administratifs,
- l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux désignés ci-dessus telles que chauffage, eau, électricité, nettoyage, électroménager, fournitures de petit équipement, autres matières et fournitures, fournitures pour l'entretien des bâtiments, contrats de maintenance, assurances.
- L'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement.
- La location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques ainsi que les frais de connexion et d'utilisation de réseaux afférents.
- Les dépenses de contrôle technique réglementaire.
- Les fournitures scolaires, les dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles publiques.
- La rémunération des intervenants extérieurs, recrutés par la Commune, chargés d'assister les enseignants pendant les heures d'enseignement prévues dans les programmes officiels de l'éducation nationale.
- La quote-part des services généraux de l'administration communale ou intercommunale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques.
- Le coût des transports pour emmener les élèves aux différents sites pour les activités scolaires (piscine, gymnase, ...) ainsi que le coût d'utilisation de ces équipements. ; la participation aux dépenses relatives aux activités extrascolaires présentant un caractère facultatif, elle peut être prise en compte pour la détermination de la contribution communale mais elle ne saurait être opposable aux communes qui, pour leurs propres écoles publiques, ne participent pas à de telles dépenses.

Cette participation ne concerne que les enfants résidant sur la Commune. La proposition est basée sur le compte administratif 2015 et porte le coût par élève à :

Ecole	Calcul du coût par élève	Nombre d'élèves concernés	Coût total	OBSERVATION
Ecole élémentaire	496.30	16	7 940.80	22 422.62 EN 2015-2016
Ecole maternelle	1 732.16	7	12 125.12	
Montant total de la contribution			20 065.92	

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant de la contribution à attribuer à l'école Sainte Jeanne d'Arc et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Ont voté pour : 12

Abstention : 7

APPEL D'OFFRE POUR LA REALISATION D'UNE SALLE MULTIMEDIA

Une subvention « PROXIMA – ACCES POUR TOUS AU NUMERIQUE » avait été accordée par décision du 4 mars 2013 par le conseil départemental 79.

Un acompte de 50 % de cette subvention de 30 000.00 € a été versé en octobre 2014.

Le solde de cette subvention doit être demandé avant mars 2017, sous peine de devoir restituer l'acompte versé en 2014.

Pour cela, il faudra justifier de l'acquisition de matériel informatique équipant cette salle de l'école élémentaire.

La Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan a recherché un prestataire pouvant réaliser une salle multimédia au sein de l'Ecole Primaire.

Les besoins s'articulaient sur 3 lots :

- Lot 1 : Equipements
- Lot 2 : Installation et formation
- Lot 3 : Garanties

Equipement :

- 1 Ecran Numérique Interactif ou TBI avec vidéoprojecteur. - 1 équipement audio approprié (KIT ampli+ enceintes)
- 15 PC: Corei3/4Go/SSD 250 Go/CG mini 1Go/W10/ Clavier/Souris
- 1 pc portable Core i5/4Go/250GO SSD W10 avec station d'accueil
- 15 Ecrans 22" pour PC
- Afficheur professionnel 42" ou 55"
- Un switch 24 ports10/100/1000
- 16 cordons de brassage de 1.5 m
- 16 câbles réseau Cat 6 de 3m

Installation et formation

Le Prestataire retenu préparera en accord avec La Mairie de FRR un planning de livraison et d'installation sur le site.

Une fois l'installation réalisée et testée, le prestataire devra assurer la formation des enseignants pour une utilisation optimale des équipements.

Garanties

Le Prestataire devait clairement indiquer sur son devis les objets et durées des différentes garanties.

Plusieurs offres conformes au cahier des charges sont parvenues en Mairie :

fournisseur	Prix total HT	Prix total TTC
TDI SERVICES	19 388.00	23 265.60
MANUTAN COLLECTIVITES	19 107.13	22 928.56
TECODATA	16 530.90	19 837.07

L'entreprise TECODATA a adressé une seconde proposition avec écrans numériques interactifs rendant inutile l'achat d'un vidéoprojecteur. Le montant de cette proposition technologiquement innovante s'élève à 18 224.90 € HT, soit 21 869.87 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir cette dernière proposition pour un montant de 21 869.87 € TTC.

La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0150 – groupe scolaire – article 2183.

Ont voté pour : 18

Abstention : 1

ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS ECOLE MATERNELLE

Madame la Directrice de l'école maternelle demande l'achat des produits suivants imputables en section d'investissement – opération 0129 – articles 2183 (matériel informatique), 2184 (mobilier), 2188 autres immobilisations.

fournisseur	Type de matériel	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix total TTC	OBSERVATION
MANUTAN COLLECTIVITES	1 meuble de rangement avec bacs	366.00 + 5.66	366.00 + 5.66	445.99	OK
NATHAN EDUCATION	1 bac à eau et à sable transparent	297.00	297.00	356.40	OK
DELAGRAVE	5 tables réglables « Bermudes » Taille 60 x 60	92.00	460.00	552.00	OK
	5 chaises « 129 R maternelle » hauteur 35 cm	25.19	125.95	151.14	OK
	FRAIS DE PORT		90.08	108.10	OK
TOTAL TTC				1 613.63	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer les commandes correspondantes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

MATERIEL DE CUISINE POUR L'ECOLE MATERNELLE

Le Plan de Maîtrise sanitaire en cours nécessite l'équipement de la cuisine de l'école maternelle avec les éléments suivants :

- Une table inox avec trou vide-déchets et douchette
- Un lave vaisselle à capot
- Une table de glissement simple
- Un caisson de transport de repas

Plusieurs propositions sont arrivées en Mairie :

Fournisseur	contenu	Prix HT	Prix TTC
ERCO	<ul style="list-style-type: none"> • Une table inox avec trou vide-déchets et douchette 	9 112.19	10 934.62

	<ul style="list-style-type: none"> • Un lave vaisselle à capot + condenseur + adoucisseur séparé • Une table de glissement simple • Un caisson de transport de repas 		
LE FROID VENDEEN	<ul style="list-style-type: none"> • Une table inox avec trou vide-déchets et douchette • Un lave vaisselle à capot + condenseur + adoucisseur incorporé • Une table de glissement simple • Un caisson de transport de repas • 	9 520.05	11 424.06
LE FROID VENDEEN	<ul style="list-style-type: none"> • Une table inox avec trou vide-déchets et douchette • Un lave vaisselle à capot (il faut en plus acheter une hotte) • Une table de glissement simple • Un caisson de transport de repas 	8 188.26	9 825.91

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer commande auprès de l'entreprise ERCO pour un montant de 10 934.62 € TTC.

La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

MATERIEL DE CUISINE POUR ECOLE ELEMENTAIRE

Le presse purée de la cuisine de l'école élémentaire ne fonctionnant plus, il est nécessaire de le remplacer. Un devis est parvenu en Mairie (devis ECOTEL 299.00 € HT, soit 358.80 € TTC) pour un accessoire presse-purée qui s'adapté sur le matériel existant, évitant ainsi l'achat d'un matériel beaucoup plus coûteux.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de procéder à cet achat et d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188.

Ont voté pour : 17

Contre : 1

Abstention : 1

ACQUISITION D'UN ADOUCISSEUR D'EAU POUR LA CUISINE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Les entreprises MISSENARD et NIORTAISE DES EAUX ont été consultées pour l'acquisition d'un nouvel adoucisseur d'eau correspondant aux besoins du restaurant scolaire municipal :

FOURNISSEUR	TYPE ADOUCISSEUR	ESTIMATION COUT EXPLOITATION	PRIX HT	PRIX TTC
MISSENARD (livré sans résine)	RESADOU 30 L	160.00/AN	2 000.00	2 400.00

NIORTAISE DES EAUX	FLECK COMPACT 30 L	160.00 / AN	1 484.61	1 781.53
NIORTAISE DES EAUX	GALAXY 20 L	88.44 /AN	1 838.62	2 206.34

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire le choix du modèle GALAXY 20 L de la Niortaise des eaux pour un montant de 2 206.34 € TTC.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 0150 – article 2188.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Il est proposé de procéder au remplacement d'une débroussailleuse.

Deux devis pour une débroussailleuse STIHL FS460 C sont parvenus en Mairie :

Fournisseur	Prix ht	Prix ttc
ESPACE EMERAUDE	790.00	948.00
AREPE	750.00	900.00

Monsieur le Marie propose au Conseil Municipal de procéder à cet achat auprès de AREPE, pour un montant de 900.00 € TTC.

Il propose d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188.

Ont voté pour : 18

Abstention : 1

DECISION MODIFICATIVE

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales - FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Section de fonctionnement – recettes - article 7325 (fonds de péréquation des ressources intercommunales

Inscription au BP : 65 000.00

Réalisé : 60 887.00

Section de fonctionnement – dépenses – article 73925

Inscription au BP : 0

Reversement demandé : 2 520.00

Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- Article 022 – dépenses imprévues : - 2 520.00
- Article 73925 : + 2 520.00

Ont voté pour : 18

Abstention : 1

TARIFS DE LOCATIONS DES JARDINS COMMUNAUX

L'arrêté du 13 Juillet 2016 constate l'indice national des fermages pour l'année 2016.

Cet indice est établi à 109.59 contre 110.05 en 2015, soit une baisse de 0.42 %.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer les tarifs des jardins communaux pour 2016 à :

Parcelle	Nom	Début du bail en cours	loyer 2015	Proposition LOYER 2016
1	MORISSET	2012	5.29	5.27
2	BOUHIER	2012	5.29	5.27
3	TAVENEAU	2012	5.29	5.27
4	LAMOUREUX	2012	5.29	5.27
5	BRISSEAU	2016	5.29	5.27
6	PROUST	2012	5.29	5.27
7	PRIOUX	2012	5.29	5.27
8	GAUTIER	2012	5.29	5.27
9	GUILLET	2013	5.29	5.27
10	BOUHIER	2012	5.29	5.27
11	PRIOUX	2012	5.29	5.27
12	GARAULT	2012	5.29	5.27

Ont voté pour : 11

Contre : 8

SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE SIGNE AVEC LA MSA

Le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF et la MSA pour la période 2014 – 2017 ne prévoyait une participation de la MSA que pour 2014 et 2015.

L'avenant proposé fixe l'engagement de la MSA jusqu'en 2017 (615.27 € par an en plus pour 2016 et 2017).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance se termine à 21 h 30.